VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mai 2017

OBJET:

Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : Mme DEVOUGE Délibération n° 5

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L 5217-2 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 dispose que les métropoles exercent de plein droit la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Tirant les conséquences de cette évolution législative, le conseil de la Métropole du Grand Nancy a décidé, par délibération en date du 4 novembre 2016 adoptée à l'unanimité, de créer, à compter du 1er janvier 2017, un office de tourisme métropolitain au sens de l'article L 134-1-1 du code du tourisme par transformation de l'office de tourisme de la Ville de Nancy.

Le conseil a également décidé de constituer la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) chargée de procéder à l'évaluation du montant de la charge financière transférée à la Métropole et du niveau de compensation afférent.

La commission compte 31 membres, dont 22 représentants des communes, soit 1 membre par commune de moins de 30 000 habitants et 3 membres pour la Ville de Nancy, ainsi que 9 membres issus du conseil métropolitain.

Elle s'est réunie vendredi 21 avril 2017 pour se prononcer sur l'évaluation des charges et l'attribution de compensation ajustée qui lui ont été soumises.

La CLECT a ainsi adopté à l'unanimité le rapport joint en annexe. Le montant des charges transférées à la Métropole au titre de la transformation de l'office de tourisme de la Ville de Nancy en office métropolitain a été évalué à la somme de 715 000€, correspondant aux dépenses engagées au titre dernier exercice budgétaire communal (2016).

Cette somme viendra en diminution de l'attribution de compensation versée annuellement par la Métropole à la ville de Nancy, qui serait ainsi ramenée à 21 052 400 euros à compter du 1er janvier 2017.

Le conseil municipal de chaque commune membre de la Métropole du Grand Nancy est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité simple, sur les conclusions de ce rapport.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 21 avril 2017, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur les charges transférées à la Métropole du Grand Nancy dans le cadre de la compétence « Promotion du tourisme, y compris création d'offices de tourisme » et proposant une révision de la dotation de compensation attribuée annuellement à la Ville de Nancy,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer toute pièce en la matière.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 18 mai 2017.

Pour Extrait

Michel BREUILLE, Maire

Commune d'Essey-lès-Nancy - Séance du Conseil Municipal du Smai 2017

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017

tenu sous la présidence de de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	04 mai 2017
- Convocation distribuée le :	04 mai 2017
- Affichage du compte-rendu le :	19 mai 2017
- Affichage du procès-verbal le :	30 juin 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, M. THOUVENIN, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU

MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME SIMONNET
- MME COLME à M. LAURENT
- M. ROSSIGNON à M. THOUVENIN
- M. DI TOMMASO à MME SAGET
- MME MATHIEU à M. RIFF
- M. CAUSERO à MME POYDENOT

ABSENTS

- M. PROVIN
- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

M. GONCALVES

Pour extrait

Michel BREUILLE, Maire